

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 18 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame BENOIST Magalie
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur CURTIL Benoît
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur LESAGE William
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame MARTIN Emilie
Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur PATRIA Alexis (Point 01 au point 05)
Madame PIERA Pascale
Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur SICARD Bruno
Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame MIFSUD Florence à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LOISELEUR Pascale
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur BLOT Laurent par Monsieur URVOY Patrice

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis (Point 06 au point 11)

Paraphes	
<i>FOC</i>	<i>BY</i>

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

09CC240322 – Désignation du secrétaire de séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : DE DESIGNER Madame Isabelle GORSE-CAILLOU Isabelle, secrétaire de séance.

10CC240322 – Installation d'une nouvelle conseillère communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil Communautaire :

Article 1 : PRENNENT ACTE de l'installation de Madame Françoise BALOSSIER en tant que nouvelle Conseillère Communautaire en remplacement de Madame Julie BONGIOVANNI.

11CC240322 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 17 février 2022

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 17 février 2022.

12CC240322 – Présentation des orientations budgétaires 2022 et débat

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022.

13CC240322 - Avenant N°1 au marché de travaux 2021-02 portant sur les travaux de réhabilitation du bâtiment 6 du quartier Ordener – Autorisation de signature du Président

Après avoir entendu l'exposé de Madame LUDMANN Véronique, Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Paraphes	
JOC	BM

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant à signer les avenants N°1 de plus-value, relatifs aux marchés 2021-02 (référence ADTO- M21-154-1 à 9) pour les lots et montants détaillés ci-après :

N° LOTS	MONTANTS DES AVENANTS HT
1	410,00
3	8 868.60
5	1 750.00
6	5 685.00

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires,

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de ces avenants au budget d'investissement principal 2022.

14CC240322 – Avenant n°2 de régularisation aux conventions de participations financières initiales à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHARRIER Philippe, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de régularisation aux conventions de participations financières initiales pour la réalisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Article 2 : D'INSCRIRE au budget principal 2022 la somme de 93 240 euros pour financer cet avenant,

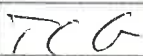

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

15CC240322 – Attribution du marché 2022-01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies cyclables sur le territoire de la CCSSO

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DUMOULIN, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les pièces constitutives du marché 2022-01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la CCSSO avec le cabinet URBANIA pour un montant total du marché à 213 937,47 euros HT (34 812.50 euros HT pour la tranche ferme et 179 124,97 euros HT pour les tranches conditionnelles de 1 à 19) ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes ;

Paraphes	
	

Article 3 : D'INSCRIRE au budget d'investissement 2022 les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre.

16CC240322 – Halte-garderie itinérante – Recours à un médecin vacataire

Après avoir entendu l'exposé de Madame JAUNET Christel, Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la convention permettant d'autoriser le recours à un médecin vacataire dans le cadre de la gestion de la Halte-garderie itinérante.

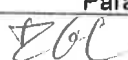
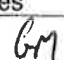
17CC240322 – Modification de la composition de la commission « Transition climatique et énergétique, Nouvelles mobilités »

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de DESIGNER Madame Françoise BALOSSIER en qualité de membre titulaire pour siéger au sein de la commission « Transition climatique et énergétique, Nouvelles mobilités ».

Article 2 : PRECISE que ladite commission sera composée comme suit :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Aumont en Halatte	Madame Françoise DEL RIO	Madame Christel JAUNET
Barbery	Monsieur Dimitri ROLAND	Madame Françoise SOBCZYK
Borest	Monsieur Guillaume DUCHESNE	Madame Valérie DIDIER
Brasseuse	Monsieur Benoît THIBAUT	Monsieur Maxime ACCIAI
Chamant	Madame Jennifer DUGRENIER	
Courteuil	Madame Marie-Hélène NOUGIER	Madame Edwige CENDRES
Fleurines	Monsieur Dominique LAPIE	Monsieur Tristan ROUSSEAU
Mont L'Evêque	Madame Michelle LOZANO	Monsieur Xavier GAUTIER
Montépilloy	Madame Anne-Laure BESSAH	Monsieur Patrice URVOY
Montlognon	Monsieur Daniel FROMENT	
Pontarmé	Monsieur Olivier GAILDRAT	Monsieur Alain BATTAGLIA
Raray	Monsieur Jean-Marc DE LA BEDOYERE	Monsieur Nicolas DE LA FOURNIERE
Senlis	Monsieur Damien BOULANGER	Monsieur Rémi GEOFFROY
	Madame Françoise BALOSSIER	Madame Véronique LUDMANN
	Monsieur Patrick GAUDUBOIS	Monsieur Sylvain LEFEVRE
Thiers-sur-Thève	Monsieur Christophe HAFFNER	

Paraphes	
	

18CC240322 – Modification de la composition de la commission «Préservation et protection de l'environnement»

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : de DESIGNER Madame Françoise BALOSSIER en qualité de membre suppléante pour siéger au sein de la commission «Préservation et protection de l'environnement».

Article 2 : PRECISE que ladite commission sera composée comme suit :

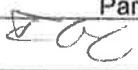
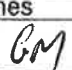
COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Aumont en Halatte	Monsieur Thierry MARVILLE	Monsieur Didier GROSPIRON
Barbery	Madame Françoise SOBCZYCK	Monsieur Dimitri ROLAND
Borest	Monsieur Yves BIANCHINI	Monsieur Bruno SICARD
Brasseuse	Madame Marie POURPLANQUE	Monsieur Antoine BIGAND
Chamant	Monsieur William LESAGE	Monsieur Philippe CHARRIER
Courteuil	Madame Marie Hélène NOUGIER	Madame Bénédicte LOGEAIS
Fleurines	Madame Laura GAUTHIER	Monsieur Dominique LAPIE
Mont L'Evêque	Monsieur Éric VAGANAY	Monsieur Xavier GAUTIER
Montépilloy	Madame Anne-Marie LE FLOCH	Monsieur Laurent BLOT
Montlognon	Monsieur Daniel FROMENT	
Pontarmé	Monsieur Alain BATTAGLIA	Madame Véronique LENOIR
Raray	Monsieur Daniel GUILLAUME	Madame Martine BELGUERRAS
Rully	Madame Karine HEURTEUR	Madame Viviane TONDELLIER
Senlis	Monsieur Damien BOULANGER	Madame Véronique PRUVOST-BITAR
	Monsieur Patrice REIGNAULT	Madame Françoise BALOSSIER
	Monsieur Daniel GUEDRAS	Monsieur Sylvain LEFEVRE
Thiers-sur-Thève	Monsieur Thibault DELECLUSE	Monsieur Pierre BOUFFLET

19CC240322 – Motion pour la réouverture du Service des Urgences et du SMUR de l'Hôpital de Senlis

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : D'ADOPTER la motion proposée en faveur de la réouverture, dans les meilleurs délais, du service des Urgences ainsi que du retour d'une ligne de SMUR à SENLIS ;

Article 2 : DE DEMANDER à l'ARS de prendre toutes les dispositions favorisant cette reprise d'activité à SENLIS.

Paraphes	
	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54

Senlis, le 04 AVR. 2022.....



Isabelle GORSE-CAILLOU
Secrétaire de séance

Affiché le : 04 AVR. 2022.....

Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes

